

COMMUNE de HOUDAIN



ABANDON PROJET

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Dossier déposé le 26/02/2026		N° DP 062 457 26 00015
Par :	COMMUNE DE HOUDAIN représenté par Madame Isabelle RUCKEBUSCH	
Demeurant à :	HOTEL DE VILLE 62150 HOUDAIN	
Pour :	Réfection de l'église (dalles de Dom Rémy Forsaux)	
Sur un terrain sis à :	Chemin du Souvenir Français 62150 HOUDAIN	
Cadastré :	AP 156	2026.138

Madame,

Vous avez déposé le **26/02/2026**, une demande de Déclaration préalable, dont les références sont reprises dans l'encadré ci-dessus.

Pour faire suite à votre courrier en date du 18/03/2026, je prends acte de l'abandon de votre projet et de votre demande d'annulation en cours d'instruction.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à HOUDAIN, Le 19 mars 2026

Le Maire,
Isabelle RUCKEBUSCH



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Affaire suivie par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la C.A.B.A.L.R.